



Rabat, le 20/02/2019

Communiqué de presse

Lancement de la nouvelle offre-produits de la Caisse Centrale de Garantie (CCG)

M. Mohammed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie et des Finances a présidé, en marge de la 33^e réunion du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), la cérémonie de lancement de la nouvelle offre-produits de la CCG destinée aux TPME marocaines, et ce le mercredi 20 février 2019 au siège du Ministère.

Ont pris part à cette cérémonie Monsieur le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, Monsieur le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), Monsieur le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), ainsi que Monsieur le Directeur Général de la CCG.

Dans son allocution, M. BENCHAABOUN n'a pas manqué de rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière, et en vue de renforcer les dispositifs d'accès des TPME au financement, la CCG a mis en place une nouvelle offre-produits repensée et regroupée sous deux ombrelles : la première destinée à la garantie des crédits d'investissement (crédits moyen et long termes) alors que la seconde couvre les besoins en fonds de roulement des PME.

Ainsi, la nouvelle offre de garantie de la CCG comprend, outre « Damane Express », offre de garantie couvrant les besoins d'investissement et de fonctionnement des TPE, le produit « Damane Istitmar » qui garantit les crédits d'investissement et, d'une manière générale, les crédits à moyen et long termes. La nouvelle offre-produits comporte également le produit de garantie « Damane Atassyir », couvrant les crédits de financement des besoins en fonds de roulement des PME.

Parallèlement à l'offre de garantie, il a été procédé au lancement de deux produits de financement, à savoir « Mezzanine PME » et « Tamwil Microfinance ». Le premier, qui répond à la problématique de sous-capitalisation des entreprises, consiste en un prêt subordonné en faveur de PME industrielles et exportatrices ; le second est une ligne de financement de TPE formelles servies par les Associations de Microcrédit et vise la réduction du coût de financement pour cette population d'entreprises.

A l'issue de cette cérémonie, il a été procédé à la signature d'un Protocole d'Entente entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), et la Caisse Centrale de Garantie (CCG) portant sur la mise en œuvre de la nouvelle offre-produits de garantie et de financement ainsi que le doublement des plafonds de garantie pour les PME industrielles, exportatrices et celles initiant des projets dans le domaine du «Green», disposant d'une gouvernance efficace.

Dans son discours, Monsieur le Ministre a ainsi rappelé qu'en signant ce protocole d'entente, la CCG, les banques membres du GPBM et le secteur privé à travers la CGEM s'engagent à œuvrer davantage pour le renforcement de leur partenariat et la promotion de la nouvelle offre-produits et ce, à travers notamment l'organisation et l'animation de campagnes et d'actions de sensibilisation.

Lors de cette cérémonie, il a été également procédé à la signature des conventions de coopération liant la CCG et des Associations de Microcrédit pour la mise en place de la nouvelle offre de financement en faveur des TPE formelles.

